



COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL N° 66/2025

Objet : STATIONNEMENT « JEU DE BOULES PLAN D'ENTREVAUX ».

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,
Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route.

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu la demande du Président du Comité des fêtes du Plan d'Entrevaux en date du 14 mai 2025 sollicitant un arrêté de stationnement aux abords du jeu de boules au Plan d'Entrevaux pour l'organisation de la fête des voisins organisée du 31 mai 2025 au 1^{er} juin 2025,

Vu le Plan de signalisation annexé au présent arrêté,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement aux abords du jeu de boules au Plan d'Entrevaux pour l'organisation de la fête des voisins organisée par le Comité des Fêtes du Plan d'Entrevaux du 31 mai 2025 au 1^{er} juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

- Le stationnement sera interdit aux véhicules à moteur sur le terrain du jeu de boules et ses abords, parcelle E 1194 (voir sur le plan de signalisation annexé au présent arrêté) du jeudi 29 mai 2025 de 8h00 au dimanche 1^{er} juin 2025 18 heures.
- La signalisation sera effectuée par la pose de barrières interdisant l'accès au stationnement, ainsi que par l'affichage du présent arrêté.

Article 2 :

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE** (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE) dans le **déla**

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié au Président du Comité des fêtes du Plan d'Entrevaux.

Article 4 :

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera publié sur le site de la commune d'Entrevaux et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Entrevaux,
- Au Comité des Fêtes du Plan d'Entrevaux,

Fait à Entrevaux, le 15 mai 2025.

Le Maire,
Lucas GUIBERT,





50 m

 Stationnement interdit du 29.5 à 8h
jusqu'au 1.6.25 à 18h.

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 47' 03" E
Latitude : 43° 57' 30" N